

FICHE TECHNIQUE

CSTB

CEBTP

Bureau VERITAS

CETEN APAVE Int.

NORISKO Construction

SOCOTEC

SNFA

} du COPREC

N°16 - Indice : A

Date : Février 2007

Nombre de page : 1

Sécurité vis-à-vis de la chute éventuelle des ouvrants sur paumelles

1. Domaine

Fenêtres battantes dont le ou les ouvrants sont montés sur paumelles susceptibles de glisser.

2. Règles

Des dispositions doivent être prévues pour empêcher en cas de glissement des paumelles de fixation d'un ouvrant, que cet ouvrant ne puisse tomber.

3. Exemples de dispositions

Pour prévenir de la chute éventuelle d'un ouvrant, diverses solutions peuvent être appliquées, par exemple :

- au niveau d'une paumelle de l'ouvrant, trous permettant au fabricant de fenêtre, l'introduction d'une vis autoforeuse fixant cette paumelle au profilé constitutif du montant du dormant.
- non détalonnage des profilés constitutifs de la traverse haute de l'ouvrant afin que les paumelles viennent en butée sur cette traverse et ainsi empêchent la chute de l'ouvrant.
- déformation de la rainure dans laquelle est fixée la (les) paumelle(s) afin d'empêcher ou de limiter le glissement de celles-ci.